

D.415

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Cession, par mandat, d'un ensemble immobilier municipal sis route du Sémaphore Jean et Jacques MOUREN, section Vallée du Génie, quartier Centre-Ville

P.J. : 1 projet de délibération et une annexe (1 plan)

Par délibération n° 2021/1132 du 25 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé, dans son principe, la cession d'un ensemble immobilier municipal par appel à candidatures et le cahier des charges fixant les modalités de consultation. Cela concerne la parcelle d'une surface d'environ 14a 58 ca, formant le lot n° 412 sis route du Sémaphore Jean et Jacques MOUREN, section Vallée du Génie, laquelle accueille un bâtiment réalisé dans les années 1990 par une société de radio téléphonie.

A l'issue de la période de consultation, qui s'est déroulée du 10 décembre 2021 au 7 mars 2022, aucune offre n'a été remise à la ville de Nouméa. Conformément à l'article 3 de la délibération susmentionnée qui prévoit de définir de nouvelles modalités de cession en cas de consultation infructueuse, il est envisagé de proposer ce bien à la vente par mandat, auprès d'agences immobilières retenues par la Ville après mise en concurrence.

Le bien communal sus désigné a fait l'objet d'une estimation par un expert agréé près la cour d'appel de Nouméa. Néanmoins, le montant définitif de la cession de ce bien résultera de la meilleure proposition que les acquéreurs, par le biais des agences, adresseront à la Ville.

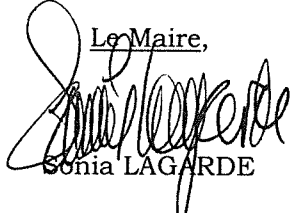
C'est pourquoi, pour ne pas influencer les futures propositions de prix, tout en permettant un engagement entre les parties, il est proposé au conseil municipal, auquel il revient de décider du montant de la vente, d'autoriser préalablement le maire ou son représentant à signer avec les futurs acquéreurs une promesse d'achat ou une offre d'achat et tout acte découlant de la procédure d'avant-contrat. Il y sera inclus une clause prévoyant la nécessité d'obtenir, dans une seconde délibération, l'accord du conseil municipal sur le prix proposé par l'acquéreur avant toute réitération de l'acte.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

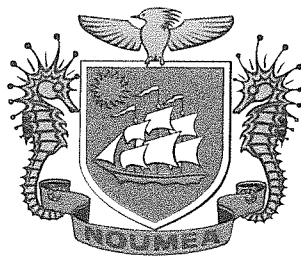
- d'une part, d'autoriser la cession par mandat de vente du bien immobilier communal tel qu'apparent sur le plan joint,
- d'autre part, d'habiliter le maire ou son représentant à signer une promesse d'achat ou une offre d'achat et tout acte découlant de la procédure sous la condition suspensive de l'approbation préalable du conseil municipal sur le prix de vente du bien.

Tel est le projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 avril 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

D. 475

P

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 5 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Marc LE LEIZOUR
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Françoise SUVE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE DE CONVOCAATION	Mme	Pascale SERVET	M.	Claude CHARLOT
29.04.2022	M.	Michel FONGUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Janine BAJON	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Cindy PRALONG	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Philippe BLAISE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Naïa WATEOU	M.	Joseph BOANEMOA
DATE D'AFFICHAGE	M.	Luc BRUN	M.	Emmanuel BERART
29.04.2022	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Davina FAUA
	Mme	Charlotte THAIWE	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Stéphanie PAIMAN		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Muriel GERMAIN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
		Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	: 39	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	: 52	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Veylma FALAE
(13 procurations)		M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Veylma FALAE et
Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»

autorisant la cession, par mandat, d'un ensemble immobilier municipal sis route du Sémaphore Jean et Jacques MOUREN, section Vallée du Génie, quartier Centre-Ville

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 5 MAI 2022**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret du 18 juin 1890 portant constitution du domaine communal,

VU l'appel à concurrence d'agences immobilières lancé le 22 septembre 2020,

VU la lettre de l'expert de la cour d'appel de Nouméa monsieur Jean-Michel LANGE du 12 août 2021,

VU le procès-verbal d'attribution du 5 novembre 2021,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/50 du 14 avril 2022,

VU le plan d'acte du lot n° 412,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable, entendue en séance du 21 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la cession, par mandat auprès d'agences immobilières, d'un ensemble immobilier communal d'une superficie d'environ quatorze ares cinquante-huit centiares (14a 58ca) formant le lot n° 412 (NIC : 445214-9759), sis route du Sémaphore Jean et Jacques MOUREN, section Vallée du Génie, quartier Centre-Ville.

ARTICLE 2 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer un avant-contrat sous la condition suspensive de l'approbation préalable du conseil municipal sur le prix de vente du bien et tout acte découlant de la procédure.

L'inobservation de la condition suspensive entraînera l'extinction des droits sur ledit bien.

ARTICLE 3 /

Les frais ainsi que les diverses formalités se rapportant à la vente par mandat seront à la charge des acquéreurs.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

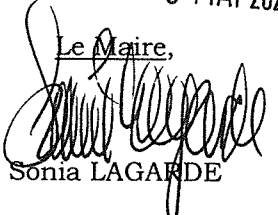
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 5 MAI 2022

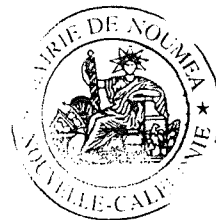
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 9 MAI 2022

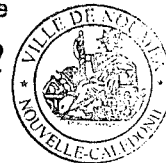
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.U. (S.D.)	- 1
S.I.G.	- 1
AFFICHAGE	- 1

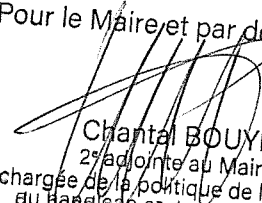
Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 09 MAI 2022
au Commissaire Délégué
et ~~publié~~ publié le 10 MAI 2022
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Chantal BOUYE
2^e adjointe au Maire
chargée de la politique de la famille,
du handicap et de la démocratie

VILLE DE NOUMEA

Quartier du Centre-Ville

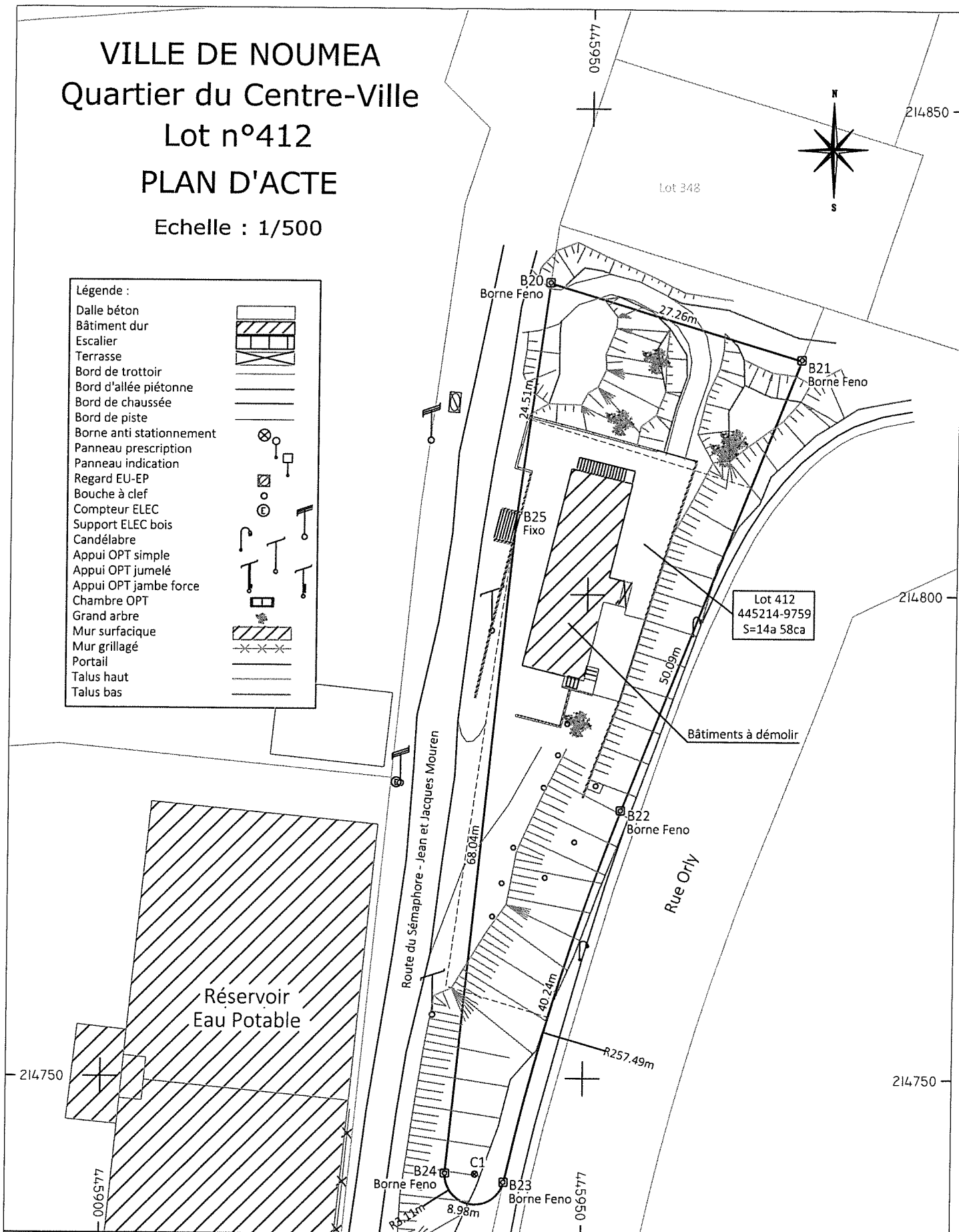
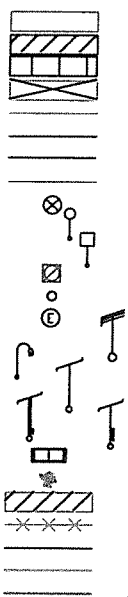
Lot n°412

PLAN D'ACTE

Echelle : 1/500

Légende :

Dalle béton
Bâtiment dur
Escalier
Terrasse
Bord de trottoir
Bord d'allée piétonne
Bord de chaussée
Bord de piste
Borne anti stationnement
Panneau prescription
Panneau indication
Regard EU-EP
Bouche à clef
Compteur ELEC
Support ELEC bois
Candélabre
Appui OPT simple
Appui OPT jumelé
Appui OPT jambe force
Chambre OPT
Grand arbre
Mur surfacique
Mur grillagé
Portail
Talus haut
Talus bas



SELARL MERTAZA CHRISTOPHE GÉOMÈTRE-EXPERT
Forum "Le Centre" - 30, Route de la Baie des Dames - Ducos - Nouméa
BP 4014 - 98839 DUMBEA KOUTIO
Tél. : 26.45.25 - GSM : 74.06.24 - E-mail : christophe.mertaza@lagoon.nc
Ridet : 1 321 470.001 - Code APE : 71.12A

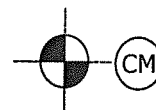
Nota : Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du géomètre.

A Nouméa le : 06/05/2021

Référence Dossier : CM861-L412

Echelle : 1/500

Plan rattaché au système de coordonnées : LAMBERT NC
Altitudes rattachées au N.G.N.C.



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Cession immobilière MOUREN Vallée du Génie

Date de transmission de l'acte : 09/05/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/05/2022

Numéro de l'acte : 2022-415 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220505-2022-415-DE

Date de décision : 05/05/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations